

Analyse du prix de l'eau à Livry-Gargan (1^{er} juillet 2010)

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine – Vice-président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France
Administrateur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

13 VIII 10

Le prix de l'eau se décompose en trois éléments principaux : le prix de la fourniture de l'eau en elle-même, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées (assainissement), les différentes taxes et redevances

■ **Le prix de la fourniture de l'eau** est le même pour les 144 communes desservies par le Sedif (Syndicat des eaux d'Ile-de-France). Il représente les coûts nécessaires aux investissements et à l'exploitation des usines de production d'eau, des canalisations d'adduction et des différentes installations spécifiques (par exemple les compteurs). A titre d'exemple, l'eau qui arrive au robinet à Livry-Gargan est prélevée dans la Marne, traitée dans l'usine de Neuilly-sur-Marne et acheminée par des canalisations jusqu'à nos robinets. En cas de difficulté, une interconnexion avec les deux autres usines du Sedif (Choisy-le-Roi sur la Seine et Méry-sur-Oise sur l'Oise) permet de ne pas interrompre la fourniture. Le Sedif est propriétaire de l'ensemble des installations et prend directement en charge les investissements nécessaires à leur modernisation (nouvelles techniques de production d'eau, remplacement des canalisations en plomb, etc.). L'exploitation des installations, la fourniture du service, la facturation et la relation clientèle ont été déléguées par le Sedif à Véolia eau (ex Compagnie générale des eaux) dans le cadre d'un contrat de régie intéressée conclu en 1962 et dans le terme est fixé au 31 décembre 2010. Après un long débat, durant lequel j'ai personnellement soutenu un mode de gestion en régie publique directe, la majorité du Sedif a fait le choix de retenir de nouveau le principe d'une délégation de service public à une entreprise. La société Véolia a remporté cette mise en concurrence et a été reconduite pour une durée de douze ans, avec un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2011. Le prix de la fourniture de l'eau, correspondant aux prestations ci-dessus détaillées et fixé dans le cadre des modalités de l'actuel contrat, représente 1,7355 €/m³ au 1^{er} juillet 2010 (en diminution de 0,53 % par rapport au 1^{er} juillet 2008) soit **41,1 % du coût total du mètre cube** à Livry-Gargan. En juillet 2009 le prix de la fourniture d'eau représentait 41,7 % du coût total du mètre cube, contre 42,3 % en juillet 2008, 42,6 % en juillet 2007 et 43,1 % en juillet 2006. La part du prix réel de l'eau fixé par les élus du Sedif diminue donc régulièrement depuis plusieurs années dans le prix total du mètre cube.

■ **Le coût de la collecte et du traitement des eaux usées (assainissement)** est ventilé entre trois organismes : le Siaap (*Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne*) qui gère pour les quatre départements de la petite couronne les usines d'assainissement et les immenses canalisations interdépartementales pour les alimenter (les eaux usées de Livry-Gargan sont ainsi épurées dans l'usine du Siaap située à Achères, qui a fait l'objet d'une importante modernisation), le Conseil général qui gère pour l'ensemble du département un important réseau de canalisations ainsi que de nombreux ouvrages destinés à lutter contre les inondations (le bassin de retenue de la Poudrerie par exemple, ou le projet de bassin dans le parc Bérégovoy, ou encore la contribution à un organisme tel que *Les grands lacs de Seine* chargé d'écrêter les crues et de soutenir les étiages de fleuves du bassin amont de la Seine) et la commune qui alimente ainsi les recettes de son budget annexe d'assainissement. La collecte et le traitement des eaux usées représente 1,5176 €/m³ sur la facture d'eau à Livry-Gargan (en augmentation de 2 % depuis le 1^{er} juillet 2009 et bien que la redevance communale votée par le Conseil municipal de Livry-Gargan n'ait pas été augmentée pour la seizième année consécutive), soit **36 % du coût total du mètre cube** dans notre ville. En raison des exigences environnementales de plus en plus contraignantes financièrement, la part de l'assainissement dans le prix de l'eau

continue donc de progresser régulièrement. Pour mémoire, elle représentait 35,5 % du prix du mètre cube au 1^{er} juillet 2009 et 34,7 % au 1^{er} juillet 2008. La volonté politique des élus de la majorité municipale de ne pas augmenter la taxe communale d'assainissement depuis de nombreuses années, malgré la mise en œuvre d'un important programme de travaux pour lutter contre les inondations pluviales en cas de gros orages, ne vient donc qu'amortir ce phénomène globalement haussier.

■ **Les différentes taxes et redevances** sont les mêmes pour toutes les communes de notre département. Elles recouvrent le financement de divers organismes pour lequel le législateur a prévu un financement par le biais d'une taxation sur la consommation d'eau : les redevances revenant à l'*Agence de l'eau Seine-Normandie* (qui aide les collectivités locales à réaliser leurs aménagements dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement) et la redevance revenant à *Voies navigables de France* (qui a pour mission d'entretenir les cours d'eaux). Au total les différentes taxes -dont certaines nous reviennent sous forme de subventions d'investissement de l'Agence de l'eau- représentent 0,748 €/m³ au 1^{er} juillet 2010 (en augmentation de 1,8 % par rapport au 1^{er} juillet 2009), auxquels il convient d'ajouter l'inévitable TVA (5,5 %), appliquée à l'ensemble du prix du mètre cube, soit un montant de 0,2201 €/m³ à Livry-Gargan. Le total des différentes taxes et redevances représente donc **22,9 % du coût total du mètre cube**, à Livry-Gargan. Pour mémoire, les différentes taxes et redevances représentaient 22,8 % du prix total de l'eau au 1^{er} juillet 2009.

Au 1^{er} juillet 2009, le prix du mètre cube d'eau est le suivant, par ordre croissant, pour les 37 communes adhérentes du SEDIF en Seine-Saint-Denis :

Les Lilas	3,9928 €
Saint-Ouen	3,9998 €
Romainville	4,0711€
Bobigny	4,0861 €
Dugny	4,1031 €
Communauté d'agglomération de Plaine commune*	4,1261 €
Le Pré Saint-Gervais	4,1326 €
Villemomble	4,1605 €
Noisy-le-Sec	4,1761 €
Neuilly-sur-Marne	4,1882 €
Le Bourget	4,2085 €
<u>Livry-Gargan</u>	<u>4,2212 €</u>
Bagnole	4,2261 €
Montreuil-sous-Bois	4,2261 €
Rosny-sous-Bois	4,2613 €
<u>Vaujours</u>	<u>4,3053 €</u>
Noisy-le-Grand	4,3561 €
Bondy	4,3675 €
<u>Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois et Montfermeil</u>	<u>4,4674 €</u>
<u>Coubron</u>	<u>4,4761 €</u>
Pantin	4,4861 €
Drancy	4,5336 €
Neuilly-Plaisance	4,7003 €
<u>Sevran</u>	<u>4,7437 €</u>
Gagny	4,7522 €
<u>Aulnay-sous-Bois</u>	<u>4,7641 €</u>
<u>Le Raincy</u>	<u>4,8121 €</u>
<u>Pavillons-sous-Bois</u>	<u>5,0110 €</u>
Gournay-sur-Marne	5,0992 €

La Communauté d'agglomération de Plaine commune regroupe les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse. Ces huit villes ont délégué leurs compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'agglomération, tout comme Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Les 18 communes qui ont un prix de l'eau moins élevé que Livry-Gargan (il y en avait 19 au 1^{er} juillet 2008 et 22 au 1^{er} juillet 2004) sont, pour l'essentiel, des communes de l'ouest du département (ex Seine) qui bénéficient d'infrastructures locales d'assainissement historiquement plus développées. Il convient également de noter que plus l'habitat est dense, moins le coût d'assainissement individuel est élevé. 16 communes ont en revanche un prix de l'eau plus élevé que Livry-Gargan (14 au 1^{er} juillet 2004) dont la totalité des communes riveraines (soulignées dans le tableau).

Le prix de l'eau à Livry-Gargan (4,2212 €/m³) a augmenté de 0,9 % entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} juillet 2010. Le principal facteur de cette évolution est l'augmentation des redevances d'assainissement.

A titre de comparaison, un mètre cube d'eau, soit 1 000 litres d'eau répondant à toutes les normes sanitaires exigées, coûte environ le même prix qu'un pack de 12 bouteilles d'eau de source, pour un service fourni à domicile en quantité illimitée, 24h/24h, 365 jours par an. La production, l'acheminement et le traitement après usage d'un mètre cube d'eau est par ailleurs environ 300 fois moins élevé que l'enlèvement et le traitement d'une tonne de nos ordures ménagères.

A compter du 1^{er} janvier 2011, le nouveau contrat conclu entre le Sedif et Véolia conduira à une baisse moyenne se situant entre 16 et 19,5 % de la part concernant la fourniture de l'eau.